



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 19 Juin 2023

- Nombre de Conseillers en exercice : 39
- Présents à la séance : 31
- Convocation du : 13 juin 2023
- Affichage de la convocation : 13 juin 2023

► **DÉLIBÉRATION N° DEL_056_2023**

► **OBJET : Point n° 14 - EXTENSION ET RÉAMÉNAGEMENT DU CLUB-HOUSE DU STADE DE FOOTBALL PIERRE GUÉRIN - DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRÈS DE MBA**

► **PRÉSENTS :**

Monsieur Jean-Patrick COURTOIS, Madame Catherine CARLE VIGUIER, Monsieur Maxim PLAT, Madame Véronique LEFEUVE, Monsieur Éric MARÉCHAL, Madame Sandra ROBIN, Monsieur Jean PAYEBIEN, Madame Nathalie GONCALVES, Monsieur Yves DUPUIS, Madame Émilie CLERC, Monsieur Jacques TOURNY, Monsieur Gérard COLON, Monsieur Charles REBISCHUNG-MARC, Madame Denise NOTON, Madame Marie-Claude MISERY, Madame Véronique-Laure VERRAEST, Monsieur Philippe SCHNEBERGER, Madame Patricia RAVINET, Monsieur Jean-Pierre MATHIEU, Madame Claude CANNET, Monsieur Laurent MAZOYER, Monsieur Jérôme CHEVALIER, Madame Marilyn PETERLIN-MALHERBE, Madame Valentine RIGAUD, Monsieur Alexandre VUILLOT, Monsieur Éric PONCHAUX, Monsieur Emmanuel JALLAGEAS, Madame Ève COMTET SORABELLA, Madame Catherine AMARO, Madame Delphine MERMET, Monsieur Gabriel SIMÉON

► **EXCUSÉS :**

Monsieur Hervé REYNAUD donne pouvoir à Monsieur Jean PAYEBIEN.
Madame Caroline THÉVENIAUD donne pouvoir à Madame Marie-Claude MISERY.
Madame Annick BLANCHARD donne pouvoir à Madame Denise NOTON.
Madame Marie-Claude CHEZEAU donne pouvoir à Madame Émilie CLERC.
Madame Florence BATTARD donne pouvoir à Madame Sandra ROBIN.
Monsieur Benjamin DIRX.
Monsieur Jean-Philippe BELVILLE.
Monsieur Aurélien DUTREMBLE.

► **SE RETIRENT :**

Monsieur Jean-Patrick COURTOIS, Monsieur Gérard COLON, Madame Véronique-Laure VERRAEST, Madame Claude CANNET, Monsieur Jérôme CHEVALIER, Monsieur Alexandre VUILLOT

RAPPORTEUR : Laurent MAZOYER

La Ville de MÂCON, toujours très impliquée en matière de développement de ses équipements sportifs, envisage de réaliser des travaux au stade de football Pierre Guérin.

En effet, le club-house est actuellement trop étroit et ne permet pas d'accueillir correctement toutes les activités (réunions de débriefing, réceptions avec les sponsors...) du club de l'Union du Football Mâconnais

(UFM) qui occupe les lieux.

Les travaux porteront principalement sur l'extension du club-house avec une terrasse ayant une vue sur le terrain. Ils seront complétés par le réaménagement d'une partie de l'existant afin d'accueillir de nouveaux bureaux, des espaces de services et des sanitaires pour Personnes à Mobilité Réduite (PMR).

Ce nouvel équipement devrait permettre au club de l'UFM de se développer et de l'aider à s'inscrire encore plus fortement dans la vie locale.

Le coût estimatif des travaux retenu pour le fonds de concours de Mâconnais-Beaujolais Agglomération s'élève à 346 200,00 € HT.

Pour financer cette opération, la Ville de MÂCON sollicite Mâconnais-Beaujolais Agglomération (MBA) au titre du fonds de concours « développement local » selon le plan de financement prévisionnel suivant :

| ACTION | MONTANT HT | AIDE SOLLICITÉE | MONTANT HT |
|---|--------------|--|--------------|
| Extension et réaménagement du club-house du stade de football Pierre Guérin | 346 200,00 € | MBA – Fonds de concours « développement local » (47,9 %) | 166 000,00 € |
| | | VILLE DE MÂCON (52,1 %) | 180 200,00 € |
| TOTAL HT | 346 200,00 € | TOTAL HT | 346 200,00 € |

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° DEL_002_2020 du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 portant délégation consentie à M. le Maire pour prendre certaines décisions conformément à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la Commission N°6 : Finances, Administration Générale et Intercommunalité du 12/06/2023,

Vu l'avis de la Commission N°4 : Culture, Jeunesse et Sports du 06/06/2023,

Vu l'avis du Bureau Municipal du 31/05/2023,

Madame Florence BATTARD ayant donné pouvoir à Madame Sandra ROBIN ne prend pas part au vote.

Après l'intervention de Monsieur Emmanuel JALLAGEAS,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de rapporter, uniquement pour ce rapport, la délégation consentie à M. le Maire sur le fondement de l'article L. 2122-22 26° du Code général des collectivités territoriales en matière de demande d'attribution de subventions,
- d'approuver le projet d'extension et de réaménagement du club-house du stade de football Pierre Guérin,
- de valider le plan de financement prévisionnel de ce projet ci-dessus présenté,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à solliciter le fonds de concours « développement local » auprès de Mâconnais-Beaujolais Agglomération,
- de demander les autorisations de commencer les travaux dans l'attente de l'octroi de l'aide,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

Pour extrait Certifié Conforme,

Le Secrétaire de séance,

Alexandre VUILLOT



Le Maire,

Jean-Patrick COURTOIS

certifié avoir été reçu, le

26 JUIN 2023

La Préfecture de Saône-et-Loire